

Les Lumières, source du féminisme

Colloque du cercle Condorcet Voltaire
« Les Lumières un défi pour demain »
Michèle Vianès,

« Qu'on fasse un peu de réflexion pourquoi depuis tant de siècles, jamais une bonne tragédie, un bon poème, une histoire estimée un bon tableau un bon livre de physique n'est sorti des mains d'une femme ? Pourquoi ces créatures, dont l'entendement paraît en tout si semblable à celui des hommes, semblent pourtant arrêtées par une force invincible, et qu'on en donne la raison si l'on peut... Pour moi, si j'étais roi, je reformerais un abus qui retranche pour ainsi dire la moitié du genre humain. Je ferais participer les femmes à tous les droits de l'humanité et surtout à ceux de l'esprit. ...je suis persuadée que bien des femmes ou ignorent leurs talents, par le vice de l'éducation ou les enfouissent par préjugé et faute de courage dans l'esprit. »

Les questions posées par Emilie du Châtelet sont toujours d'actualité.

- 1- Pourquoi les femmes sont-elles écartées des droits de l'humanité, et surtout pourquoi consentent¹-elles à être écartées ? Comment les hommes ont-ils obtenu cette hiérarchisation hommes/femmes ?
- 2- Qui a justifié, qui a combattu cette hiérarchisation ? Quel est l'apport des philosophes des Lumières dans ce débat ?
- 3- Face aux obscurantistes d'aujourd'hui, comment utiliser les Lumières ?

1. Pourquoi les femmes sont-elles écartées des droits de l'humanité, et surtout pourquoi les femmes consentent-elles à être écartées ? Comment les hommes ont-ils obtenu cette hiérarchisation ?

La hiérarchisation patriarcale homme/femme s'est construite dès les origines de l'humanité. Les hommes doivent avoir à leur disposition des femmes « pour que la race des hommes se perpétue ». Il est donc nécessaire de convaincre les femmes de leur « infériorité ».

Toutes les sociétés humaines ont justifié le patriarcat comme un ordre naturel décidé par les dieux.

En Occident, les philosophes grecs ont théorisé l'infériorité des femmes. Ce qui a permis au droit romain de justifier la légalisation de la subordination des femmes.

Platon dans «La République» s'interrogeait, en suivant une démarche apparemment rigoureuse, pour savoir «si la nature humaine est capable de partager tous les travaux du sexe mâle»², Pour lui, le genre humain se partage «en mâles et femelles comme les nombres en pairs et impairs», Le problème, selon le philosophe, est que les nombres pairs et impairs ne seraient pas équivalents.

Pour Aristote, les femmes sont dues à une «impuissance» de leur père, «un rapport réussi est celui où la semence a imposé le masculin». Les femmes sont donc mutilées par cette

¹ Voir Geneviève Fraisse, *Du consentement*, Seuil 2007

²Platon, *La République* Gonthier, p. 148

impuissance. La femme est moins, l'homme est plus: l'inégalité sexuelle est prouvée par une comparaison, organe par organe.

Pour Socrate, toutes les fonctions des femmes seraient «naturelles», innées. Et ainsi sont passées sous silence les conditions de leur acquisition et niées les difficultés de leur exercice. Les savoir-faire féminins sont dévalorisés, leurs tâches dégradantes.

Les femmes sont bien évidemment dans l'incapacité d'assurer leur propre défense puisqu'on ne leur donne pas la parole.

Pour asseoir la hiérarchie, le pouvoir sacré, pour imposer leur suprématie et convaincre les femmes de consentir à leur soumission, les hommes vont utiliser tour à tour deux grandes familles de discours:

Le raisonnement serait réservé à celui qui a la capacité de réfléchir, qui a appris. D'où la nécessité fondamentale que les femmes n'apprennent pas, ou peu, juste ce qu'il faut pour que le système puisse perdurer... Selon Rousseau: «Plaire aux hommes, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre depuis l'enfance»³.

Parallèlement, l'interdit par celui qui a le pouvoir, qui entend le garder, qui sait... Qui sait que les femmes pourraient, si on leur en donnait la possibilité, être «aussi capables de gouverner que les rois»⁴. Les arguments sont plus abrupts dans leur forme : «Que les femmes se taisent dans les Assemblées» (Paul de Tarse) ou le projet de loi de Sylvain Maréchal en 1801 portant «défense d'apprendre à lire aux femmes».

Ils sous entendent ce que Christine de Pisan soulignait en 1405 dans La Cité des Dames «Si la coutume était de mettre les petites filles à l'école, elles apprendraient aussi parfaitement».

Des discours hypocrites de protection des femmes, ou d'intimidation (la menace de punition sur terre ou au ciel, c'est-à-dire éternelle si les femmes n'obéissent pas aux traditions), arrivent encore aujourd'hui à convaincre des femmes de revenir aux schémas patriarcaux théocratiques, la soumission à dieu se matérialisant, sur terre, par la soumission aux hommes.

2. La hiérarchie hommes/femmes en question. Les philosophes des Lumières débattent

«La notion d'égalité doit supplanter le jeu rhétorique entre la supériorité et l'infériorité d'un sexe ou de l'autre». La réflexion de Marie de Gournay, en 1622, ne semble pas d'évidence.

Pourtant, selon Kant «l'homme accède aux Lumières quand il quitte une minorité où pendant une longue histoire l'ont maintenu des puissances qu'il ne comprenait pas». En usant de son entendement, l'homme deviendrait apte à savoir et capable de vouloir.

Les réflexions des philosophes des Lumières sur l'Homme, être doué de raison et d'entendement, majeur et autonome pouvant volontairement acquiescer ou refuser, ont entraîné la notion d'individu. En même temps, les changements économiques et politiques, sociaux et culturels, ont été déterminants pour les luttes entre sujétion et liberté.

Le féminisme a pour objet l'autonomie des femmes, la possibilité de quitter un statut de mineures à vie et d'être reconnues comme des individus à part entière. Les inégalités dues

³ Jean-Jacques Rousseau, *Emile* livre V, cité par Georges Duby et Michelle Perrot, op. cit., p.13.

⁴ Brantôme (1540-1614), contestant violemment la loi salique.

au sexe étant iniques au même titre que celles dues à la naissance, il semble évident qu'il s'agit là aussi de sujétion.

On pourrait donc penser que Lumières et féminisme: même combat!

Mais, aux XVII^e et XVIII^e siècles, quand le discours masculin évoque la femme, il n'oublie pas qu'elle serait seconde, qu'elle aurait été créée de lui et pour lui. Il va donc, en parlant de «sa» créature, tenir un discours pratiquement théologique, et ne pas remettre en question la tyrannie exercée sur les femmes, à de très rares exceptions près.

2.1. Les antiféministes sans complexes

Pour eux, la nature immuable a créé les femmes pour le bonheur des hommes. Ils ne s'occupent de l'ordre domestique que «pour y resserrer les chaînes du «sexe».

Ils sont très nombreux, à commencer par Rousseau.

Dans une lettre à d'Alembert, il écrit «toute femme qui se montre se déshonore».

Obligé de reconnaître que quelques femmes ont du talent, il précise que c'est à «l'encontre de son sentiment» et donc que «ce n'est pas à une femme mais aux femmes qu'il refuse le talent des hommes».

La faiblesse des femmes est évidemment la cause de son incapacité intellectuelle. Pour Cabanis, médecin philosophe, «en privilégiant l'activité cérébrale, la femme sort de son sexe, n'est d'aucun sexe»

Parmi leurs disciples Sylvain Maréchal, ou Viry : «L'éducation de la femme est différente de celle de l'homme puisque l'existence de la femme n'est qu'une fraction de celle de l'Homme».

Les bibliothèques sont pleines de doctes certitudes semblables, ce ne devait pas être si naturel puisqu'il fallait que tous ces esprits éclairés justifient l'infériorité des femmes. Ils buttent tous sur la maternité éducative: comment former des êtres propres à éduquer les autres à leur tour, tout en leur déniaient la capacité de réflexion autonome.

2.2. Ceux qui s'interrogent et interrogent.

Il est évidemment absurde d'attendre des hommes et des femmes du XVIII^e siècle qu'ils revendiquent des idées que nous avons encore aujourd'hui du mal à imposer.

Mais il est important de suivre le raisonnement des philosophes qui s'interrogent: les femmes sont-elles des êtres libres ou des êtres dépendants, les femmes sont-elles sujets de droit ou assujetties à l'Homme?

Ils sont confrontés à la longue liste des incapacités des femmes. Pour que l'espace public soit réservé aux hommes, il faut séparer l'espace public de l'espace privé et assigner les femmes uniquement au second. Les femmes sont incapables d'être témoin dans les testaments et dans les actes passés devant notaire, mais peuvent l'être devant les tribunaux, mais «leurs dépositions sont considérées comme légères et sujettes à variations» (Encyclopédie, article « Femme »).

Dans la réflexion, quelques points forts :

Pour Voltaire «Les femmes sont capables de tout ce que nous faisons et la seule différence qu'il y ait entre elles et nous, c'est qu'elles sont plus aimables»

Le Journal des dames en 1774 répond «Qu'importe à notre gloire qu'ils adorent les charmes que la vertu nous a donnés s'ils veulent dénigrer les vertus et les talents que le ciel nous a départis»

Voltaire, toujours du côté de l'opprimée, dénonce la pendaison d'une femme pour infanticide. Il la soutient et précurseur de l'accouchement sous X, propose «Plutôt que procéder à la répression il eut fallu créer des hôpitaux où elles eussent pu accoucher secrètement». Ses articles dans *Le dictionnaire philosophique* sur l'adultère avec la plainte d'une Portugaise, sur la polygamie par une discussion entre un Allemand et un Mahométan sont d'une actualité brûlante. Le compagnon d'Emilie du Chatelet ne comprend pas ceux qui veulent maintenir les femmes dans l'ignorance : «Aucune ne peut te rendre la vie agréable. Ce sont des prisonnières qui n'ayant jamais rien vu n'ont rien à te dire.»

Diderot souligne «Dans presque toutes les contrées la cruauté des lois civiles s'est réunie contre les femmes à la cruauté de nature.»

Montesquieu constate: «D'un côté la nature a donné aux femmes des agréments et a voulu que leur ascendant finissent avec ces agréments» (*L'esprit des lois*)

Dans Les Lettres persanes les contradictions entre la persistance des idées reçues et la réflexion personnelle apparaissent, en particulier dans la XXXVIII°

Il commence bien: «L'empire que nous avons sur elles est une véritable tyrannie.»

Ensuite, il responsabilise les femmes: «Elles nous l'ont laissé prendre». C'est bien sur de la faute des femmes si elles subissent des violences.

Quelques lignes plus loin, il reconnaît la responsabilité des hommes «Nous employons toutes sortes de raison pour leur abattre leur courage »,

Il conclut «Les forces seraient égales si l'éducation l'était aussi.»

Ils sont pour le divorce et le lie au combat contre l'oppression. John Milton prône à la fois le divorce par consentement mutuel et la liberté des peuples à se défaire des gouvernants.

On trouve parmi eux des prêtres. Philippe Joseph Caffiaux, auteur en 1753 d'une *Défense du beau sexe, ou mémoires historiques, philosophiques et critiques pour servir d'apologies aux femmes* Il responsabilise les hommes : «C'est le mépris qui produit les femmes légères». «Ce sont leurs douceurs et leur humanité qui ont fait, vu la barbarie des mœurs publiques, que les femmes ont point eu part au gouvernement des Etats. »

Tous s'élèvent contre le couvent «où des femmes qui ont renoncé au monde avant de le connaître sont chargées de donner des principes à celles qui doivent y vivre». Même Bourdaloue dénonce les pères qui envoient leurs filles au couvent, en choisissant les laiderons, pour éviter de donner une dot.

2.3. Les féministes au masculin⁵

Poulain de la Barre, dans son traité publié en 1673, *De l'égalité des sexes*, affirme que l'idée de l'infériorité féminine est un préjugé du même ordre que celui qui fait voir le soleil tourner autour de la terre.

Les femmes sont les égales de l'homme devant les Lumières: il ne faut pas plus d'application pour la conduite d'un royaume que les femmes n'en ont pour leur ménage et les religieuses pour leur couvent. «Savants et ignorants sont imbus de l'idée que c'est un effet de la providence divine de leur avoir fermé l'entrée des services, du gouvernement et des emplois; toutes les lois semblent n'avoir été faites que pour maintenir les hommes dans la possession où ils sont.»

Helvétius ose affirmer l'égalité des cerveaux des hommes et des femmes. Il proclame que les différences de «nature» entre les sexes sont les effets de la différence d'éducation, cette

⁵ Expression empruntée à Benoitte Groult

dernière doit être la même pour les garçons et les filles et dépendre de l'Etat. Son discours *De l'esprit* est donc logiquement condamné par le Pape Clément XIII en 1759 et brûlé, en particulier par la faculté de théologie de la Sorbonne.

Puis vint Condorcet

Philosophe, il connaîtra la Révolution et mettra en pratique l'humanisme des Lumières
Mathématicien, ses analyses rigoureuses feront prendre conscience de ce qui résiste aux Lumières et à la République, de «la figure provisoire du vrai».

Les jugements présents peuvent être critiqués. Les lois sont révisables, dues à l'avis majoritaire. Les inégalités ne sont pas des fatalités mais s'expliquent par des coutumes arbitraires qui perdurent. Il fonde son analyse sur la raison et non sur le sentiment et combat le fanatisme et la superstition.

En juillet 1790, il publie *Sur l'admission des femmes au droit de cité* «Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de droits ou tous ont les mêmes». Il va à l'encontre de toutes les idées reçues, non sans humour: «Pourquoi des êtres exposés à des grossesses, et à des indispositions passagères, ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers, et qui s'enrhument aisément?»⁶.

Pour Condorcet, également, la «nature» des femmes n'est que le produit d'une succession de coutumes imposées.

Le rôle des prêtres est dénoncé: en soumettant la sexualité et l'esprit des femmes à une autorité qu'on ne leur demande pas de comprendre, ils les préparent à la servitude.

L'ignorance ayant toujours favorisé la tyrannie, Condorcet affirme, en 1792, dans *Les Cinq mémoires sur l'instruction* que l'instruction doit être commune aux hommes et aux femmes, publique, laïque et gratuite. Et surtout que les hommes ne peuvent être libres et égaux si la moitié du genre humain n'est pas libérée de ses entraves séculaires.

2.4. Où sont les femmes ?

« N'attendez point des secours des hommes, auteurs de vos maux. Apprenez qu'on ne sort de l'esclavage que par une grande révolution. » (Choderlos de Laclos)

Beaumarchais donne la parole à Marcelline dans le Mariage de Figaro « Dans les rangs même plus élevés, les femmes n'obtiennent de vous qu'une considération dérisoire : leurrées de respect apparents, dans une servitude réelle, traitées en mineures pour nos biens, punies en majeures pour nos fautes. »

Des femmes s'expriment malgré les quolibets : « On voit bien à la façon dont il nous a traité que dieu est un homme » (Madame de Tencin). Madame de Coicy réclame une réforme globale de la loi civile et religieuse en 1785.

Dans les cahiers de doléances, on peut lire «Les Français dites-vous sont un peuple libre et tous les jours vous souffrez que 13 millions d'esclaves portent honteusement les fers de 13 millions de despotes.»

Les demandes des cahiers de doléance concernent l'instruction, le besoin de sages-femmes, la fin de la toute puissance de l'homme sur le corps et les biens des femmes, l'institution du divorce, le droit d'être jury d'accusation et d'acquiescement et même des

⁶ Sur l'admission des femmes au droit de cité in Catherine Kintzler, *Condorcet, L'instruction publique et la naissance du citoyen*, Folio essais, 1984, p. 82

revendications grammaticales «le genre masculin ne devra plus être regardé comme le plus noble».

La Révolution ouvre l'espace public aux femmes. Elles se rassemblent hors des lieux, privés le plus souvent, où elles se tenaient habituellement.

Reconnaître le statut d'individus aux uns entraîne qu'il le soit à tous « quels que soient leur religion, leur couleur ou leur sexe ». Affirmer que le passé n'est pas immuable et l'avenir différent du présent légitime un espace de revendications pour celles qui refusent d'être soumises parce que femmes.

Au début la Révolution fut une embellie pour les femmes. Elles ont investi les tribunes du public des assemblées politiques, réclamé le droit de s'organiser en garde nationale, le droit de vote (idée partagée par Robespierre et Condorcet). Elles participent aux débats et aux revendications sociales en tant que citoyennes au travail, et s'appuient sur des principes politiques révolutionnaires à commencer par la mixité en réclamant la suppression des corporations.

Sophie de Grouchy, épouse de Condorcet, Manon Roland animent des Salons. En province également des clubs féminins s'ouvrent. Le passage du « salon » au « club féminin » entraîne une différence structurelle : la transformation de l'influence indirecte en influence directe. Germaine de Staël et Constance de Salm le formaliseront dans leurs écrits.

En 1791, Olympe de Gouges engage les femmes à se mobiliser contre les injustices que les hommes s'obstinent à perpétrer par la «Déclaration des droits de la femme et de la Citoyenne».

«La Révolution ne s'opèrera que quand toutes les femmes seront pénétrées de leur déplorable sort et des droits qu'elles ont perdus dans la société.»

Article 1 « La femme naît libre et égale à l'homme en droits ».

Article II (sur la liberté de penser): « Toute citoyenne peut donc dire librement: je suis mère d'un enfant qui vous appartient sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité. »

Article IV « L'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose. Ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison. »

Théroigne de Méricourt se présente aux Cordeliers.

Et surtout les femmes peuvent acquiescer ou refuser.

En 1791, le viol remplace le rapt dans le code pénal: de la prise de l'autre, passif, à l'effraction de l'autre, dont le consentement importe.

Les lois de Septembre 1792 (laïcisation de l'Etat civil et surtout divorce font peur aux régressifs. La femme peut choisir son mari et le quitter. Par la possibilité de refus, l'équivalence des deux volontés, la Révolution ose revenir sur la hiérarchie des sexes par une décision politique. Elle met la question du rapport des sexes dans la cité à l'ordre du jour.

La Révolution a donné aux femmes l'idée qu'elles n'étaient plus des mineures à vie. Elle leur a reconnu une personnalité civile que leur déniait l'ancien régime. Les femmes sont devenues des êtres humains à part entière, capables de jouir de leurs droits et de les exercer.

«La Révolution est le moment historique de la découverte par la civilisation occidentale que les femmes peuvent avoir une place dans la cité, et non plus simplement dans l'ordre domestique » Elisabeth Sledziewski.

Les révolutionnaires s'inquiètent. Panique chez les machocrates. La Convention ferme les Clubs de Femmes le 30 octobre 1793.

3. Face aux obscurantistes d'aujourd'hui, les Lumières sont indispensables

L'éducation des filles a permis de faire sauter le premier verrou pour l'accès à l'égalité. Le travail salarié, à l'extérieur de la famille, l'autonomie de l'individu civil, le droit à l'instruction ont entraîné des changements structurels importants dans les rapports sociaux de sexe. Mais la révolution, celle qui a changé radicalement l'ordre ancien, patriarcal et théocratique, c'est la maîtrise par les femmes de leur désir d'enfants.

Les machocrates ne l'ont pas supporté et renvoient les femmes à leur « missions naturelles » : gratification sexuelle du mari et travail domestique. Ils ont appelé les dieux à leur secours. La sainte alliance des tous les intégristes religieux à l'Onu, le travail de sape des prédicateurs, a trouvé des alliées chez les femmes. La parole est donnée aux « Concerned Women of America » ou aux féministes islamiques, puisqu'elles ont intégré l'asservissement volontaire.

Puisque l'émancipation des femmes a été possible grâce au développement des idées des Lumières, grâce à la raison, les obscurantistes pour dénoncer les Lumières vont les assimiler à une colonisation des esprits par l'Occident.

Les benêts compassionnels, sous prétexte de relativisme culturel, racisme qui interdit aux personnes, en fonction de leur lieu de naissance, de leur ethnie ou de la religion de leurs ancêtres d'avoir accès aux droits universels fondamentaux, soutiennent les obscurantistes, contre les hommes et les femmes qui, souvent au péril de leur vie, revendiquent l'universalité des droits humains. Le droit à la différence aboutit ainsi à la différence des droits.

Imbus de leur supériorité, la « tolérance étant le fait du prince », les différentialistes « tolèrent » que des femmes et des fillettes se dissimulent sous un voile, afin que même dehors, elles restent dedans. Intégrer l'idée qu'elles sont sources de désordre, qu'elles ne sont qu'un objet sexuel, qu'elles doivent se cacher dans l'espace public, serait leur foi, leur choix, leur droit. Tolérer le stigmate de la soumission, rougi par le sang des femmes fouettées, violées, lapidées, étranglées parce qu'elles refusent de porter, serait preuve « d'une ouverture d'esprit » !

En France, les principes constitutionnels de laïcité et d'égalité entre les hommes et les femmes sont à la fois la clé de l'autonomie des femmes par rapport aux religions et la digue pour résister aux fondamentalismes qui voudraient faire régresser les femmes dans un statut archaïque défini par le patriarcat théocratique.

Or un jugement d'un tribunal français, celui d'Epinal, en première instance, contrevient à ces principes constitutionnels. En effet, une femme qui se discrimine volontairement en portant le voile islamiste a poursuivi, pour **discrimination religieuse**, devant les tribunaux une femme qui lui a demandé d'ôter ce voile dans le salon qu'elle met à la disposition des clients de son gîte rural. Le tribunal a non seulement reçu la plainte de la personne qui se discrimine, mais a condamné à de la prison celle qui demandait de respecter les principes républicains! Ainsi

qu'à 8500 € entre amendes et indemnités pour les associations (Ligue des droits de l'Homme, Licra, Mrap) qui avaient soutenu le voilement des femmes, alors que ses revenus mensuels sont de 900 €

Le voile islamiste serait-il une obligation religieuse sexuée? Les tribunaux de la République seraient-ils habilités à trancher sur cette question théologique?

Si la loi permet, en France, de condamner une personne à de la prison pour avoir demandé à une femme voilée d'ôter ce signe, dans un espace collectif, par respect des autres usagers, il faut changer la loi!

Des directrices d'école sont également poursuivies auprès des tribunaux. Elles ont demandé à des mères d'élèves, souhaitant accompagner des activités scolaires, d'enlever leur signe ostensible d'appartenance religieuse, par respect de tous les élèves, des autres parents et des agents du service public.

Dans notre Etat de droit, comme dans toute société démocratique, la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. La loi seule permet aux libertés des uns et des autres de cohabiter plutôt que de s'opposer, de se renforcer, même en se limitant mutuellement, plutôt que de se détruire, d'être libres ensemble.

Le cercle Condorcet Voltaire nous a invités à nous interroger sur « Les Lumières un défi pour demain ». Mais les Lumières sont un défi pour aujourd'hui.

Jusqu'à quand allons-nous nous taire, jusqu'à quand allons nous tolérer l'intolérable, jusqu'à quand allons-nous accepter que des fillettes soient conditionnées à se considérer comme un unique objet sexuel, jusqu'à quand allons-nous lâchement abandonner nos compatriotes de filiation ou de confession musulmanes, à commencer par les femmes, à la merci de l'islam politique et des obscurantistes?

Je vous invite à signer l'adresse au Président de la République et aux parlementaires afin qu'en France toutes les femmes soient protégées par les principes constitutionnels de laïcité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ne laissons pas les obscurantistes éteindre les Lumières.

Bravons « le diable qui n'existe pas et les vrais diables fanatiques qui n'existent que trop » (Voltaire, lettre au Marquis de Villeville, 20 décembre 1768)